

# COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2022

Convocation : 27 septembre 2022

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 10 octobre 2022 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (7) :

Stéphane GUYOD, Jean-Luc ANDERHUEBER, Sandrine LARCHER, Marie-Laure FRIEZ, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Jean RACINE, Rafaël RODRIGUEZ.

Absents ou excusés (5) :

Thomas BIETRY, Eric PARROT, Pierre FIETIER, Maryline MORALLET, Damien MESLOT.

Assistait :

Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

## GESTION DES COMPTES - PROCURATION

Le président explique aux membres présents qu'à la suite du changement administratif de l'AMF90, c'est à présent Mme Céline MOUGIN qui gère la comptabilité de l'association. Afin de mener à bien sa mission, il convient de lui donner procuration pour la consultation et la gestion des comptes détenus au Crédit Mutuel Belfort Ouest.

⇒ **Les membres du conseil d'administration décident de donner procuration à Mme Céline MOUGIN pour la consultation et la gestion des comptes de l'association.**

## PARTICIPATION A L'ABONNEMENT DALLOZ DU CDG90

Le Président présente aux élus une offre commerciale des éditions DALLOZ pour l'abonnement à l'Intégrale Collectivités auquel souhaite souscrire le CDG90. Cette proposition commerciale s'élève à 9558,28€ TTC par an.

Étant entendu que cet abonnement sert aussi les intérêts de l'AMF90 dans le cadre du conseil juridique délivré par l'association aux élus demandeurs, le CDG90 souhaiterait que l'AMF90 participe à hauteur d'un tiers de la somme.

> EN ANNEXE : Proposition commerciale DALLOZ

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de cette offre, et décident de donner aux CDG90 une participation annuelle de 3100€ pour le paiement de cet abonnement également nécessaire aux missions de l'AMF90.**

## **AAMTB – SUBVENTION POUR EXPOSITION ET LIVRET**

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration que l'Association des Anciens Maires du Territoire de Belfort (AAMTB) avait fait une demande de subvention auprès de l'AMF90. Cette demande avait pour objet la réalisation d'une exposition sur les anciens maires du département dans le cadre du centenaire du Territoire de Belfort, et dont le coût avait été estimé à 4000€.

M. FEURTEY, Vice-président de l'AAMTB, a transmis à l'association un plan de financement tel que demandé lors du dernier conseil d'administration. Quelques panneaux ont aussi été exposés lors de la Journée de l'Écharpe suscitant beaucoup d'intérêt. Il convient donc à présent de se prononcer sur le fait d'accorder ou non la subvention de 400€ évoquée lors de la dernière réunion.

En outre, M. FEURTEY a déposé à l'AMF90 un « Bon à Tirer » du livret intitulé Cent-Six Maires pour un centenaire issu de cette exposition. M. RHODES explique qu'il serait intéressant d'en commander et d'en distribuer un exemplaire dans toutes les communes du département (le coût étant de 3059,50€ TTC pour 200 exemplaires).

> EN ANNEXE : Plan de financement de l'exposition, livret Cent-six maires pour un centenaire, devis

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident d'accorder à l'AAMTB la subvention de 400€ participant à l'élaboration des panneaux d'exposition.**
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident également de commander 200 exemplaires du livret Cent-Six Maires pour un centenaire, et de les distribuer à toutes les communes et toutes les bibliothèques du département. Cependant, pour cela, le livret devra être agrémenté d'un édito et du logo de l'AMF90.**

## **GESTION DE LA PENURIE D'EAU – REPONSE A MORVILLARS**

Le président présente aux élus du conseil d'administration un courrier co-signé par les communes de Morvillars et Bourogne à destination du Préfet du Territoire de Belfort.

Ce courrier expose l'incompréhension de ces communes au regard de la sanction qui leur a été apposée suite à l'utilisation de l'eau de pluie récoltée dans les citernes de la commune pour arroser les fleurs en période de sécheresse, et cela malgré l'interdiction préfectorale.

Même si cela est regrettable, c'est plus le contexte que la sanction qui est en jeu, cette dernière étant justifiée. Il en vient aux élus de la République de respecter et de faire respecter les arrêtés préfectoraux même si cela leur paraît scandaleux.

En revanche, il est clair que l'argument présenté par les deux collègues sur l'absurdité résultant de l'impossibilité d'utiliser des réserves d'eau de pluie, y compris dans un contexte de canicule, est parfaitement fondé.

> EN ANNEXE : Copie du courrier

⇒ **Les membres du conseil d'administration entendent la colère des communes de Morvillars et Bourogne, et suggèrent en conséquence la rédaction d'un courrier politique au Préfet proposant de mener conjointement, AMF90 et services déconcentrés, une réflexion commune pour aménager la règle d'arrosage par eaux de récupération en 2023. Cette réflexion pourrait également aboutir à une politique de recommandation sur la récupération des eaux de pluie à destination du public.**

## BILAN DE LA JOURNEE DE L'ÉCHARPE

Le président présente aux élus du conseil d'administration le bilan financier de la Journée de l'Écharpe qui s'est déroulée le samedi 17 septembre 2022 à Faverois.

BILAN FINANCIER JOURNEE DE L'ÉCHARPE 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Fournitures CORA	219 €	Subventions Conseil départemental	7 000 €
<b>COMMUNICATION</b>		Exposants (stands + repas)	14 690 €
Conférenciers	3 445 €		
Invitations	261 €		
Drapeau	474 €		
Stands / sonorisation /wifi / Banderole : TNT Events	5 935 €		
Traiteur : Le Tie Breack	8 152 €		
Viennoiseries	81 €		
Magicien	600 €		
Fleurs	256 €		
Frais de déplacement Animateur tables rondes	241 €		
Salle	- €		
Protection civile	- €		
Personnel	400 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>20 063 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>21 690 €</b>

Cette journée, qui a rencontré un vif succès, a été l'occasion de rencontrer les partenaires de l'association en toute convivialité et d'échanger ensemble sur les diverses préoccupations qui animent les collectivités territoriales.

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent le bilan financier de la Journée de l'Écharpe 2022.**

## SEMINAIRE A BRUXELLES 2023

Le président rappelle aux élus présents que l'AMF90 avait envisagé d'organiser un séminaire à Bruxelles en 2023 sur le même modèle que celui organisé en 2018.

Un mail de sollicitation a été fait en juillet dernier auprès de M. le Député européen Christophe GRUDLER.

Voici quelle a été sa réponse :

« *Le député a bien reçu votre email et je vous confirme qu'il sera en mesure de vous accueillir au Parlement européen pour votre séminaire prévu au printemps 2023. Cela pourrait se faire par exemple la semaine du 20 mars, du 27 mars ou du 24 avril.*

*Le député pourra prendre en charge le transport aller et retour depuis la gare de Belfort Montbéliard jusqu'à celle de Bruxelles midi, une nuit d'hôtel ainsi qu'un déjeuner au Parlement européen (avance de votre part puis remboursement). Nous serons également en mesure de vous accueillir le 1<sup>er</sup> jour et de vous faire visiter le*

*Parlement européen, mais également effectuer une présentation générale de l'Union Européenne, rôle du Parlement... (comme en 2018).*

*Nous pouvons également réserver des salles au Parlement européen afin que vous puissiez rencontrer des députés européens, fonctionnaires ou commissaires de votre choix et en fonction de vos intérêts.*

*Veillez noter néanmoins que tout doit se faire le même jour, aussi je vous conseille de procéder comme en 2018 : Jour 1 --> Séquence Parlement européen et jour 2 séquence Commission européenne... »*

Il convient donc à présent de choisir la période la plus opportune pour ce déplacement et de prendre contact avec les institutions et M. GRUDLER pour organiser au mieux ce voyage.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident l'organisation de ce séminaire et décident de retenir la semaine du 24 avril 2023. Priorité sera donnée aux élus qui ne faisaient pas partie de la délégation 2018. En outre, il serait souhaitable d'organiser en amont les sorties et repas du soir, voire de prévoir un bus qui emmènerait les élus à chaque point de rendez-vous.**

## MOTION DE SOUTIEN AU DU GASM

M. RHODES expose aux élus du conseil d'administration une motion destinée à inviter le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie ».

Créée en 2016 à l'initiative des centres de gestion comtois avec le concours de l'université de Franche-Comté, cette initiative, qui contribue à améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural, n'a pu se tenir en 2022 faute d'un financement suffisant.

Ce dernier repose en effet entièrement pour l'instant sur les contributions des demandeurs d'emplois intéressés par la formation et l'Allocation Individuelle de Formation que « Pôle Emploi » ne peut débloquer que pour 5 personnes pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté !

Les raisons de la frilosité du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté sont inconnues ; et d'autant plus incompréhensibles que d'autres conseils régionaux comme celui de Bretagne ont su s'intéresser à des initiatives identiques pratiquées sur leur territoire en les finançant au moins partiellement.

Les questions de formation professionnelle ne pouvant être traitées sans une manifestation d'intérêt du conseil régional, il y a donc lieu d'enjoindre par la présente délibération au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de s'expliquer sur sa politique d'autant plus déconcertante qu'il connaît parfaitement les difficultés rencontrées par les communes rurales pour recruter sur ces emplois.

Le président explique qu'il serait intéressant de proposer aux communes d'apporter leur soutien aux efforts du CDG de Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

> EN ANNEXE : mouture de la motion de soutien

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration comprennent tout l'intérêt de cette formation dans un contexte où les communes sont face à une pénurie de secrétaires de mairie compétent.e.s, et valident la diffusion aux communes de cette motion.**

## QUESTIONS DIVERSES

Recensement des besoins en formations 2023 : le président présente un recensement des besoins qui sera transmis aux communes très prochainement. Les élus valident le questionnaire et souhaite y ajouter la formation « Ré-animer une équipe municipale ».

Carrefour des Collectivités à Besançon : le président rappelle que cette manifestation aura lieu les 13 et 14 octobre, et que l'AMF90 y tient un stand commun avec les autres AMF de Franche-Comté. Il invite les membres du conseil d'administration à s'y rendre.

Congrès de Maires 2022 : le président fait un point de situation sur l'organisation du déplacement au Congrès des Maires, et expose une demande de la commune de Valdoie (hors délégation) qui souhaite savoir si l'AMF90 peut prendre en charge une partie de son déplacement. Les élus répondent à cette sollicitation par la négative. Seules des places disponibles suite à désistement pourront être proposées à Valdoie.

Séminaire des PAD à l'AMF Paris : le président expose brièvement les sujets qui ont été abordés lors de ce séminaire.



Belfort, le 11 octobre 2022

Le Président,

Stéphane GUYOD